

David-Dunour, case postale 51, 1211 Vevey, le 13 septembre 1984.

EXPÉDITION DES PLIS POUR LES VOTES PAR CORRESPONDANCE

Le département de l'intérieur et de l'agriculture (service des votations et élections) adressera à chaque intéressé, s'il se trouve en Suisse, le matériel nécessaire, une estampille et une enveloppe de retour déjà affranchie.

Son envoi devra parvenir à l'adresse indiquée, jusqu'au jeudi 20 septembre 1984 à 18 h pour nous permettre le renvoi du pli dans le local de vote de dépouillement.

JOURS ET HEURES DE SCRUTIN

Le scrutin sera ouvert:

- a) par anticipation: les mercredi 19 septembre et jeudi 20 septembre 1984, de 8 h à 20 h, à l'ancien Palais des expositions, halle D (entrée, angle boulevard Carl-Vogt et boulevard du Pont-d'Arve);
- b) pour les arrondissements de la Ville de Genève, Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Thoiry, Vernier, Versoix et Veyrier: vendredi 21 septembre 1984, de 18 h à 21 h; samedi 22 septembre 1984, de 16 h à 19 h; dimanche 23 septembre 1984, de 10 h à 12 h;
- c) dans toutes les autres communes: vendredi 21 septembre mai 1984, de 18 h à 21 h; dimanche 23 septembre 1984, de 10 h à 12 h

Les électeurs se présenteront munis d'une pièce d'identité.

COMMUNE DE LANCY

Chemin Gérard-de-Ternier

Par suite de la dénomination de cette artère (sans issue), la numérotation de quelques immeubles est modifiée comme suit:
Les Nos 6, 8 et 20 de l'avenue des Grandes-Communes ne changent pas.
Chemin Gérard-de-Ternier:
2 nouveau numéro (selon plan)

La modification de cette numérotation, d'entente avec la mairie, entrera en vigueur le 1er octobre 1984.

COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

Chemin Auguste-Vilbert

La majeure partie des immeubles numérotés sur l'Ancienne-Route ont leurs accès sur le chemin Auguste-Vilbert. Ce fait entraînant une confusion permanente, d'entente avec la mairie, une modification est apportée de la façon suivante:

Route de Fernex: 180 devient 6, chemin Auguste-Vilbert	182 » 4, »
Chemin Auguste-Vilbert: nouveau 8, »	» »
2 devient 12, »	» »
20 reste 20, »	» »
18 devient 22, »	» »
16 » 24, »	» »
14 » 26, »	» »
12 » 28, »	» »
10 » 30, »	» »
8 » 32, »	» »
6 » 34, »	» »
L'Ancienne-Route: 47 devient 36, »	» »
45 » 38, »	» »
43 » 40, »	» »
41 » 42, »	» »
39 » 44, »	» »
37 » 46, »	» »
35 » 48, »	» »
33 » 50, »	» »
31 » 52, »	» »
29 » 54, »	» »
27 » 56, »	» »
25 » 58, »	» »
23 » 60, »	» »
24 » 64, »	» »
26 » 66, »	» »

La modification de cette numérotation, d'entente avec la mairie, entrera en vigueur le 1er octobre 1984.

VILLE DE CAROUGE

Rue de la Fontenette

La reconstruction d'une grande partie des immeubles bordant cette artère oblige à modifier la numérotation de ceux-ci dès le carrefour de la route de Veyrier au carrefour de la rue Saint-Nicolas-le-Vieux. En accord avec la mairie, elle s'établira, dorénavant, comme suit:

ainsi les sentiers réservés aux piétons évitent l'application des sanctions prévues par la loi en cas d'infraction

Département de l'instruction publique

Le conseiller d'Etat chargé du département de l'intérieur et de l'agriculture
Pierre WELLHAU

Le titulaire ayant été appelé à une responsabilité cantonale, le CHEF DU SERVICE DE LA DOCUMENTATION ET DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT est mis au concours.

- Exigences:
- pratique en responsabilité dans un canton romand pour l'initiative;
 - goût pour l'initiative;
 - qualités d'animateur et d'animateur (création de groupes, coordination, contrôle);
 - intérêt pour le développement de l'enseignement, des méthodes d'apprentissage, des méthodes pédagogiques et de la documentation;
 - connaissance de la coordination de l'innovation scolaires en matière.

Remarque: une réorganisation des tâches est réservée.
Traitement: à convenir.
Postulation à envoyer à M. Tschoumy, directeur de l'Institut de recherches et de documentation, 43, Faubourg de l'Horloge, Neuchâtel, tél. 038/24 41 91
Délai: 10 septembre 1984.

Le conseiller chargé du département de l'instruction publique
André CHA

PIÉTONS, utilisez les sentiers réservés